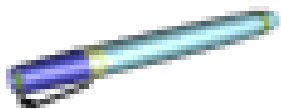


<http://ec-cravant.tice.ac-orleans-tours.fr/eva/spip.php?article20>



Vous quittez l'école ou vous déménagez

- Le coin du directeur - Inscription, accueil et radiation -



Date de mise en ligne : dimanche 11 avril 2010

Copyright © Ecole élémentaire de Cravant - Tous droits réservés

☐ Vous déménagez.

☐ Vous souhaitez changer d'école car elle est trop éloignée de votre nouvelle résidence ou pour une autre raison.

Voici la démarche à suivre :

Dès que votre décision est prise :

☐ Avertir l'enseignant de votre déménagement

☐ Demander au directeur de l'école un certificat de radiation (demande écrite, voir article [radiation](#)) qui sera exigé pour l'inscription dans la nouvelle école.

Dans les derniers jours :

☐ Rendre tous les manuels et livres de l'école (cela vous évitera des frais postaux pour les renvoyer à l'école ou des frais pour cause de perte pendant le déménagement)

☐ Récupérer l'attestation d'assurance qui va vous être demandée dans la future école.

☐ Récupérer le livret scolaire de l'élève afin de le transmettre au futur enseignant de votre enfant.